



MANIFEST 11 DE SEPTEMBRE 2014

L'INDÉPENDANCE DE LA CATALOGNE: UNE QUESTION NATIONALE ET UNE QUESTION INTERNATIONALE

Au stade actuel du processus d'indépendance de la Catalogne, il convient de se rappeler et d'être bien conscients que la situation présente de soumission de notre Nation à l'Espagne – plus que la conséquence d'une guerre – provient directement de l'accord de la diplomatie internationale qui s'est exprimé à travers le traité d'Utrecht en 1713.

Ce traité, tout comme ceux qui l'ont précédé et ceux qui l'ont suivi, vont dans un premier temps permettre puis, dans un second temps, légitimer face au monde et aux puissances internationales, l'annexion violente par la Castille des territoires de la Nation catalane et de l'Aragon. Les Catalans n'ont jamais accepté cette légitimité qui a ouvert un conflit qui a perduré au cours du temps et qui, aujourd'hui encore, ne s'est pas éteint.

La preuve en est que pendant les trois cents ans écoulés il n'est pas une puissance européenne qui n'ait voulu ou souhaité, à un moment ou un autre, utiliser à son profit le mécontentement catalan. Une autre preuve est qu'au cours des trois siècles écoulés tous les conflits qui se sont produits en Espagne ont eu leur épicentre en Catalogne.

Le problème « dit catalan » – de fait européen – est de nature permanente ainsi que l'ont exprimé les rédacteurs du « *Cas de la Catalogne, Appel fait aux Nations unies* », document présenté à la première Conférence constitutive de l'ONU qui s'est tenue à San Francisco (CA) en 1945. Ils y ajoutaient :

« *Les points essentiels des aspirations catalanes ne changent pas avec l'existence en Espagne d'un régime plus ou moins libéral, ni d'ailleurs avec une oppression plus ou moins importante. La Catalogne a été une nation opprimée sous la monarchie, sous la République espagnole et sous Franco. La disparition de Franco a libéré la Catalogne d'un régime fasciste proche du nazisme, mais pas de l'oppression espagnole*

 ». C'est encore le cas, comme nous le constatons chaque jour, sous le régime actuel de la monarchie post-franquiste espagnole.

L'ONU, il va accepter la Apel·lació –Catalane– aux Nations Unies et l'a fouillé comme document annex à sa Conférence.

Aujourd'hui, la société catalane a initié un processus démocratique pour atteindre son indépendance face à l'Espagne et ressembler à toutes les nations libres du monde

Pour pouvoir être mené à bien, ce processus se heurte à la législation espagnole. Vieux conflit ! Droit positif face au droit naturel, le dilemme d'Antigone dans la Grèce antique.

Le droit positif désigne à un moment donné l'ensemble des règles applicables dans un ensemble juridique déterminé, indépendamment des aspirations de ceux à qui il s'applique. Le droit naturel désigne sur la longue durée l'ensemble des règles applicables aux personnes composant une société dans le respect des souhaits les plus profonds de l'âme humaine.

Le processus de démocratisation des sociétés actuelles – initié au XIXème siècle et définitivement formalisé au XXème siècle – dépasse les concepts d'esclavage des hommes et des nations et assume, en tant que droit naturel, le droit des hommes et le droit des nations à l'autodétermination. Nombre de démocraties l'ont incorporé à leur droit positif. L'Espagne également, mais elle résiste à en faire une application pratique face à la demande catalane d'un référendum sur son avenir. D'un côté domine la funeste « raison d'État » qui a fait tant de mal au cours de l'histoire aux hommes et aux nations et, de l'autre côté, domine « l'idéologie absolutiste » que la Catalogne a combattu avec acharnement au début du XVIIIème siècle.

Il existe un autre argument trompeur à l'encontre du processus catalan : celui de le réduire à une simple affaire intérieure espagnole. La lutte entre deux nations en conflit est toujours de nature internationale ! Dans le cas contraire, et tout spécialement dans le cas qui nous occupe, on en viendrait à accepter que l'Espagne soit à la fois juge et partie dans le conflit qui l'oppose à la Catalogne.

L'indépendance de la Catalogne est tout à la fois une question nationale et une question internationale. La question est internationale car, d'une part, la perte de l'indépendance catalane a été le fait d'un traité international dont les conséquences se sont maintenues à travers le temps de façon permanente, et, d'autre part, parce qu'elle implique une lutte entre deux nations. Mais, en même temps, c'est aussi une question nationale parce qu'elle jette les fondements de la résolution du conflit sur la volonté librement exprimée des Catalans.

C'est pour toutes ces raisons que nous réclamons aux diplomatiies internationales qu'elles reconnaissent la réalité catalane et qu'elles agissent de manière à ce que les Catalans d'aujourd'hui puissent voter librement son futur.

De cette façon il sera possible de continuer au XXIème siècle le processus initié aux XIXème et XXème siècles qui a permis, en un peu plus de cinquante ans, de multiplier par deux le nombre d'États indépendants dans le monde et ainsi d'adapter les lois à la volonté des hommes et des nations !

*Manifest du Memorial 1714
Cardona et Barcelone, le 11 septembre 2014*